

DECRET N° 2002-220.....DU 4 Juin 2002.....

**portant nomination de monsieur Jean Baptiste MAVOUNGOU SOUAMI
au tribunal de grande instance de Dolisie**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 19-99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 022-92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;

Vu la loi n° 15-99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 023-92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature ;

Vu le décret n° 99-88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2000-124 du 1^{er} juillet 2000 portant reversement des magistrats ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 83-1078 du 15 décembre 1983 portant rectificatif du paragraphe 4 de l'article 1^{er} du décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs, en ce qui concerne le ministère de la justice ;

Vu le décret n° 83-162 du 2 mars 1983 portant institution d'une indemnité de sujétion en faveur du personnel relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2000-127 du 1^{er} juillet 2000 portant statut des chefs de cour de certaines juridictions ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

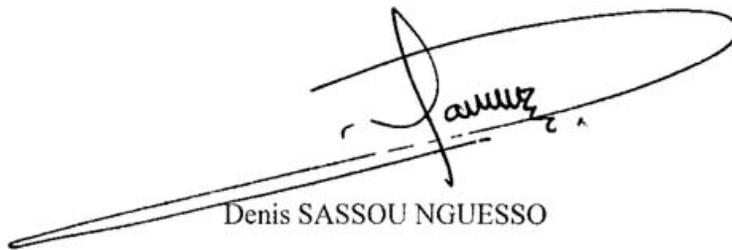
Article premier : Monsieur Jean Baptiste MAVOUNGOU SOUAMI, Magistrat de 3^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Juge du siège au tribunal de grande instance de Dolisie.

Article 2 : l'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : les frais de transport sont à la charge du budget de l'Etat.

Article 4 : le présent décret sera inséré au journal officiel de la République du Congo.

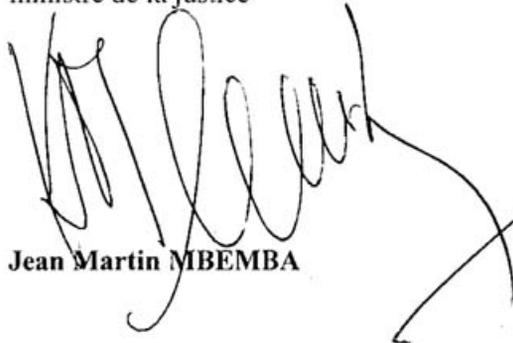
Fait à Brazzaville, le 4 Juin 2002



Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République

le garde des sceaux,
ministre de la justice



Jean Martin MBEMBA

le ministre de l'économie
des finances et du budget



Mathias DZON